



Bèlignieux

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUILLET 2021 A 20H30**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 7 juin 2021
2. Enquête publique suite à la demande de la SCI EXETER III France 1 relative à l'exploitation d'un entrepôt logistique situé sur la commune de Bressolles
3. Décision modificative au budget général de la commune
4. Écho des commissions
5. Questions diverses

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Jacques PIOT, Philippe FERRAND, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Sylvie MARQUES, Gontran BROZZONI, Josiane MAURICE, Béatrice BREVET, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Bruno RAVAT, Françoise TERRIER, Eric RACCURT, Carine BARDOU, LA Duy Giang, Annick COUTER, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, René GOETSCHY, Françoise GACHON,

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : David VANNIER (a donné pouvoir à Aurélie VANNIER), Chloé BRANCHEY (a donné pouvoir à Gontran BROZZONI)

**Absente** : Léa TERRIER.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures au regard du retard pris lors de la réunion avec la 3CM,

Monsieur LA Duy Giang est désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

Monsieur le Maire propose l'adjonction de trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- Classement de la RD 84B (montée de Béligneux)
- Demande de subvention auprès du département de l'Ain
- Acquisition SEMCODA

L'Assemblée approuve à l'unanimité les trois points d'adjonction.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2021**

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 7 juin 2021.

### **ENQUÊTE PUBLIQUE SUITE A LA DEMANDE DE LA SCI EXETER III FRANCE 1 RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SITUÉ SUR LA COMMUNE DE BRESSOLLES**

**Rapporteur Monsieur le Maire** :

**PREND CONNAISSANCE** de l'arrêté de Madame la Préfète de l'Ain, en date du 30 avril 2021, prescrivant l'enquête publique du 31 mai 2021 à 8h30 au 25 juin 2021 à 17 heures inclus concernant la demande d'autorisation de la SCI EXETER III France 1, en vue d'exploiter un entrepôt logistique situé sur la commune de Bressolles, que le Maire a fait afficher dans la commune.

**EST INFORMÉE** que conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce dossier dès l'ouverture de l'enquête publique.

**Au regard** du dossier soumis à l'enquête publique et aux informations apportées par Monsieur le Maire qui explicite que la société EXETER s'occupe principalement d'immobilier et qu'elle a acheté le bâtiment afin de le louer. A ce jour aucun locataire n'est déclaré.

**ÉMET à l'unanimité** un avis favorable sur la demande formulée par la SCI EXETER III France 1 pour l'exploitation d'un entrepôt logistique sur la commune de Bressolles.

## DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Rapporteur Monsieur le Maire :

**EST INFORMÉE**, que lors de l'élaboration du budget 2021, le conseil municipal a acté les inscriptions budgétaires sur des opérations d'investissement. Au regard des opérations qui restent inchangées mais pour lesquelles les devis ont été réceptionnés et les marchés entérinés, il convient de procéder à des ajustements budgétaires. Il s'agit de mouvements financiers ne modifiant en rien les grands équilibres du budget. Ces ajustements sont souvent nécessaires, tout au long de l'année, car l'établissement des budgets est basé sur du prévisionnel.

**PREND CONNAISSANCE** des mouvements budgétaires à accomplir pour mettre en concordance les opérations d'investissement, dont détail ci-dessous :

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
Compte et opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
<u>Opération 133 - Travaux bâtiments scolaires</u>		
2313		-5 000 €
2184	+2 000 €	
2183	+18 000 €	
<u>Opération 191 – PLU</u>		
202	+ 30 000 €	
<u>Opération 221 – Mode doux montée de Bèlignieux</u>		
2313		-55 560 €
<u>Opération 213 – Construction d'une salle de réunion préau GH</u>		
2313	+60 €	
<u>Opération 217 - Véhicules</u>		
2158	+10 000 €	
<u>Opération 219 - Signalétique</u>		
21578	+500 €	
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS</b>	<b>+ 60 560 €</b>	<b>- 60 560 €</b>

Cette ventilation, sur les différentes opérations, implique les mouvements suivants aux chapitres :

Chapitre 21 : + 60 500,00 €

Chapitre 23 : + 60,00 €

Chapitre 23 : - 60 560,00 €

Après avoir pris connaissance des mouvements et du détail par opération,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, la décision modificative au budget général de la commune.

**CHARGE Monsieur le Maire** de procéder aux opérations comptables décrites ci-dessus.

## RD 84B SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N° 20 SUR LES COMMUNES DE BÉLIGNEUX ET BALAN CLASSEMENT ET DÉCLASSEMENT DE VOIRIES

Rapporteur Monsieur le Maire

**EST INFORMÉ** que dans le cadre de l'aménagement du cheminement doux de la montée de Béligneux il convient de classer la partie de la RD 84b, montée de Béligneux, dans le tableau des voies communales.

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** la délibération du 12 octobre 2015 par laquelle le Conseil départemental de l'Ain s'est prononcé favorablement sur le principe des mesures de classement et de déclassement de voiries liées au projet de suppression du passage à niveau n° 20 situé à La Valbonne sur les communes de Balan et Béligneux ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux liés à ce projet, qui ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 novembre 2015, sont aujourd'hui terminés, et que cette voie a été ouverte à la circulation publique le 4 décembre 2017 ;

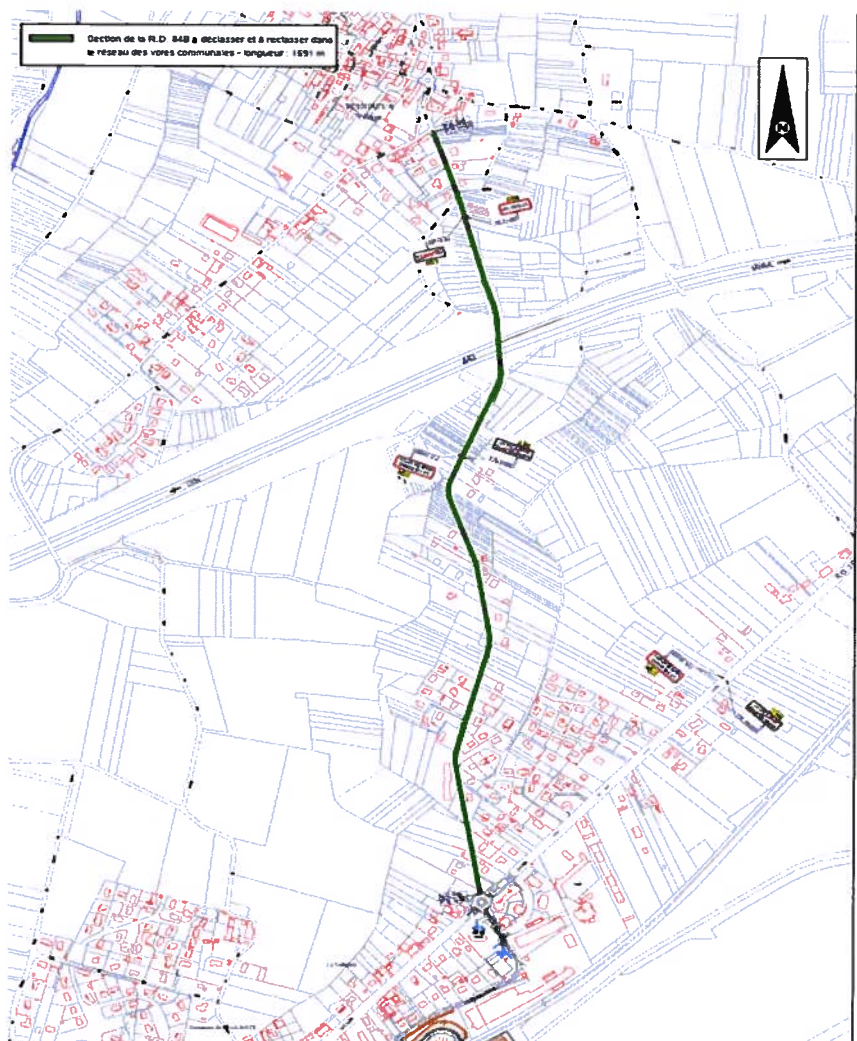
**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prononcer définitivement le déclassement et le reclassement des sections de voiries en cause ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement des voiries communales ;

**DECIDE, à l'unanimité, de classer dans le réseau des voies communales :**

A-A1 - la section de la RD 84b (Montée de Béligneux), d'une longueur de 1 590 mètres.

Ces voiries sont définies au plan et descriptif ci-annexés.



**PREND CONNAISSANCE** que ces mesures de classement–déclassement ne prendront effet qu’après intervention de la délibération définitive concordante de la Commission permanente du Conseil départemental de classement et déclassement des sections de voies du réseau routier départemental.

**IL EST RAPPELÉ** que cette opération est nécessaire pour pouvoir initier le mode doux sur la montée de Béligneux. Le programme prévoyant deux passages piétons, il faut impérativement que la voie soit classée communale, ces derniers ne pouvant pas être installés sur une Départementale de ce type.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L’AIN AU TITRE DES AMENDES DE POLICE DANS LE CADRE DE L’AMÉNAGEMENT D’UN MODE DOUX – MONTÉE DE BÉLIGNEUX**

Rapporteur Monsieur le Maire

**IL EST RAPPELÉ** que lors de l’élaboration budgétaire 2021 il a été acté budgétairement la réalisation de l’aménagement d’un mode doux montée de Béligneux.

**PREND CONNAISSANCE** que dans le cadre de l’étude de faisabilité, la commune a souscrit une convention avec l’Agence Départementale d’Ingénierie de l’Ain pour une prestation de maîtrise d’œuvre.

**EST INFORMÉ** que cette étude présente un diagnostic du secteur étudié mentionnant les contraintes liées au tracé au regard de la typologie du site et de la configuration atypique de la commune de Béligneux. En effet, il s’agit d’une commune éclatée en trois sites bien distincts : Béligneux, la Valbonne et Chânes. Aujourd’hui, la priorité de la collectivité est de pouvoir relier Béligneux à La Valbonne par un cheminement doux afin de permettre aux familles d’accéder, en toute sécurité, aux commerces et au groupe scolaire se trouvant sur la Valbonne, et aux militaires de pratiquer leur jogging journalier en toute sécurité.

L’étude menée par l’Agence Départementale d’Ingénierie de l’Ain laisse apparaître une réalisation en 4 tronçons et un tronçon comportant une écluse qui permettra également de réduire la vitesse sur cet axe.

### **DESCRIPTIF SOMMAIRE DU PROJET**

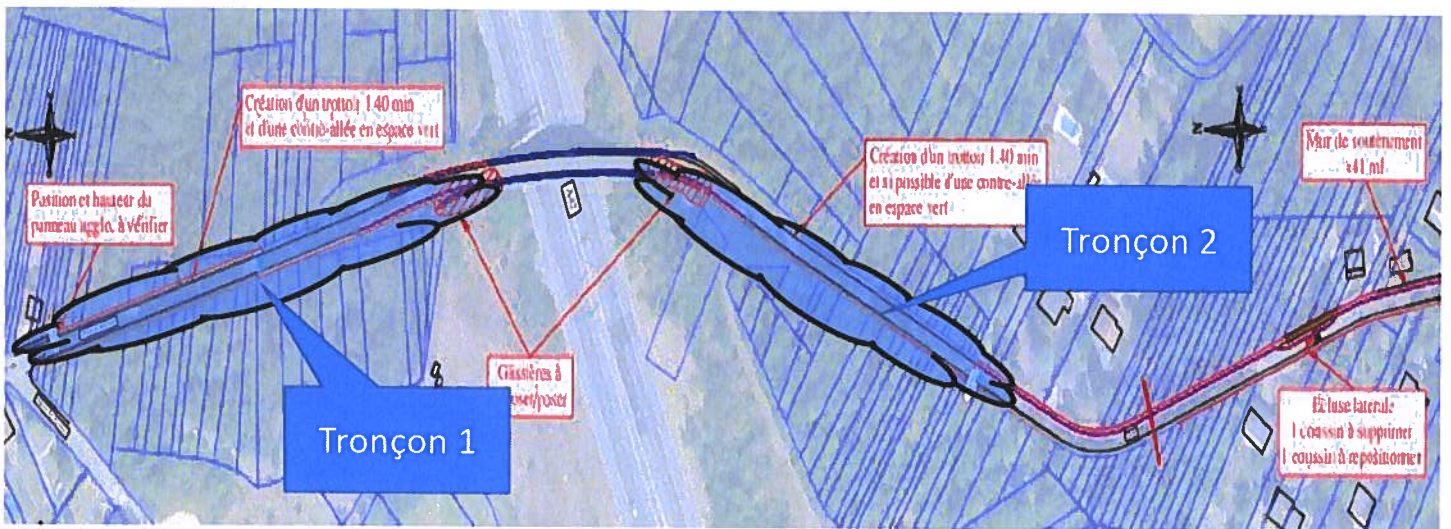
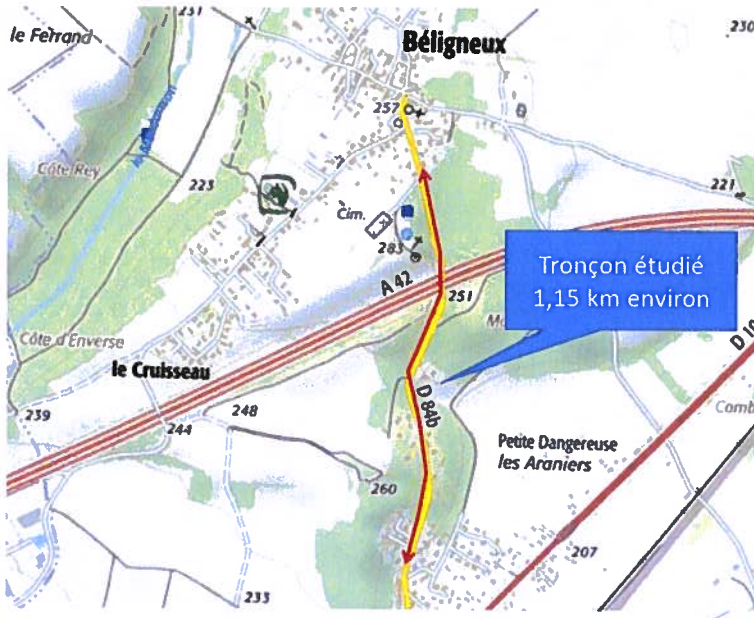
- Création d’un cheminement doux de 2 km et d’une largeur de 1,50 m ;
- Renfort de la sécurisation des piétons ;
- Réalisation de 2 passages piétons et d’une écluse qui ralentira la vitesse ;
- Signalisation horizontale et verticale ;
- Aménagement d’une écluse et pose de coussin berlinois pour limiter la vitesse ;
- Gestion des eaux pluviales.

### **LES ATOUTS**

- Sécurisation des piétons empruntant cet itinéraire ;
- Liaison entre deux pôles Béligneux village et la Valbonne.

### **PLANS DE L’ÉTUDE DE FAISABILITÉ**





**EST INFORMÉ** qu'afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Bèlignieux souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain au titre des amendes de police.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux liés à l'aménagement du mode doux	224 400,00	Département amendes de police – 1ère fraction de 1 à 100 000 €	30 % De 100 000	30 000,00
Maîtrise d'oeuvre	15 000,00	Département - 2ème fraction au-delà des 100 000 €	15 % De 139 400	20 910,00
		Autofinancement de la commune	78,80 %	188 490,00
<b>TOTAL</b>	<b>239 400,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>239 400,00</b>

**Daniel CLEMENT** demande s'il s'agit d'un mode doux piétons, ou piétons et vélos, et s'il est possible de réaliser une voie cyclable sur la route.

Monsieur le Maire stipule qu'au regard des difficultés de la montée de Béligneux ce sera uniquement un cheminement piétons, une voie cyclable n'étant pas faisable sur ce site. Cette voie est difficile d'aménagement au regard de la montée et des virages très prononcés, cela reste avant tout un axe trop dangereux pour imaginer une telle réalisation. L'étude de faisabilité pour le cheminement piéton démontre bien la complexité de l'aménagement de cette portion.

En revanche, d'autres maillages sont à l'étude pour favoriser le développement de cheminements cyclables, tel que la petite dangereuse.

**Carine BARDOU** soulève le fait que le cheminement piéton qui sera réalisé, sur la montée de Béligneux, sera forcément emprunté par des cyclistes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** l'opération pour l'aménagement d'un mode doux, montée de Béligneux, et les modalités de financement,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mener à bien ce dossier, à lancer les consultations nécessaires dans le cadre des marchés publics, à engager les travaux dès acceptation de notre demande par les services du Département et à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2021.

## **ACQUISITION DE LA PARCELLE C 3598 AUPRES DE LA SEMCODA**

**Rapporteur Monsieur le Maire**

**EST INFORMÉ** que par délibération, du 6 mai 2019, le conseil municipal a acté l'achat pour l'euro symbolique de la parcelle C 3480, auprès de la SEMCODA, dans le cadre de l'aménagement de l'aire de retournement du groupe scolaire.

**PREND CONNAISSANCE** que lors de cette transaction, il a été convenu qu'une partie de la parcelle C 3483 devait être également cédée à la commune pour l'euro symbolique. A cet effet, un bornage a été effectué donnant lieu à une nouvelle numérotation de la parcelle. Ainsi, la parcelle C 3483 a été divisée en deux parties qui sont dorénavant numérotées C 3597 et C 3598. Lors de la transaction avec la SEMCODA il a bien été décidé que la commune se portait acquéreuse non seulement de la parcelle C 3480 mais également de la parcelle C 3598 issue de la division de la C 3483.

**EST SOLLICITÉ** pour acter l'acquisition de la parcelle C 3598 à l'euro symbolique pour mener à bien l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle C 3598 auprès de la SEMCODA pour l'euro symbolique

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en vue de finaliser la transaction.

## **ECHO DES COMMISSIONS**

**Commission Urbanisme et Sécurité**

**Rapporteur Monsieur Jean-Gérard MAURICE**

**EST INFORMÉ** qu'un projet d'aménagement, pour les terrains du Folu, a été réalisé par l'équipe municipale de l'urbanisme.

Le projet est présenté à l'assemblée, il comporte 3 zones différentes. Il permettra aux jeunes du territoire une accessibilité à la propriété.

Une opération qui représenterait environ 55 logements avec différents aménagements (aire de jeux, cheminement piéton...).

Ce projet permettra la rédaction d'un cahier des charges pour les différents promoteurs. A cet effet, les professionnels urbanistiques de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain et de l'Etablissement Public Foncier seront sollicités.

***Commission : Bâtiments, voirie, environnement et patrimoine***

**Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND**

- 1) Portail École : il a été mis en fonction, il ouvre de 7 h à 19 h avec fermeture le week-end.
- 2) Travaux de l'accueil de la mairie et du bureau de l'urbanisme : ils prennent fin ; il reste uniquement quelques finitions (pose de vitres et une reprise de carrelage). Une réunion avec le personnel administratif est programmée pour l'achat du mobilier. Dans le cadre de la sécurité et notamment le plan Vigipirate une ventouse a été installée sur la porte de l'accueil. En informatique, le câblage a été réalisé et le serveur installé dans le local des archives. Un grand merci à Duy Giang LA qui a suivi avec assiduité les travaux et qui a mis au service des professionnels ses compétences en informatique.
- 3) Remplacement de l'éclairage en néons par des plaques LED au sein du bâtiment de la mairie. Un investissement qui permettra la réalisation d'économie d'énergie.
- 4) Les moteurs des volets roulants de la mairie ont été changés. Ces derniers avaient 27 ans et un sur deux ne fonctionnait plus.
- 5) Le rond-point du village est terminé, restent les bacs à poser.
- 6) Retournement de l'école : en attente de plantations.
- 7) Les travaux de la cour des pièces du patrimoine ont débuté depuis une semaine ; cela permettra l'installation du matériel qui est actuellement stocké en mairie.

Deux chantiers des écoles sont reportés aux vacances de novembre pour cause de rupture de matière première (Aluminium) : pose des fenêtres de l'école élémentaire et portes fenêtres de la maternelle ainsi que les volets bio climatiques.

Duy Giang LA demande si les équipements de l'aire de jeux d'enfants qui sont endommagés peuvent être réparés.

***Commission Santé et Social***

**Rapporteur Monsieur Gontran BROZZONI**

PREND CONNAISSANCE du nouveau logo du CCAS qui sera dorénavant utilisé.





## **Commission : Communication, informatique, associations et vie économique**

**Rapporteur Madame Sylvie MARQUES**

**EST INFORMÉ** que le bulletin municipal sera livré en mairie le 7 juillet pour une distribution rapide.

**Monsieur le Maire intervient** en soulignant qu'en étroite collaboration avec le COPEP'S, la CCI de l'Ain, le Département et les communes de la 3CM un flyer sera intégré dans le bulletin municipal pour protester contre la lenteur du fibrage du territoire.

**Bruno RAVAT** demande pourquoi ne pas faire participer les citoyens qui sont également mécontents.

**Monsieur le Maire informe** l'assemblée que chaque administré peut faire une intervention sur le réseau Li@in du SIEA pour acter son mécontentement.

A ce jour les élus du territoire n'ont aucune information quant à la date du fibrage.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Carine BARDOU apporte une information quant à la plateforme de signalement concernant l'ambroisie.

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation de la mini ferme de la Plaine de l'Ain à Chânes. Ce projet est uniquement implanté sur des terrains privés situés rue Saint-Antoine à proximité de la piste d'essai de Renault Trucks.

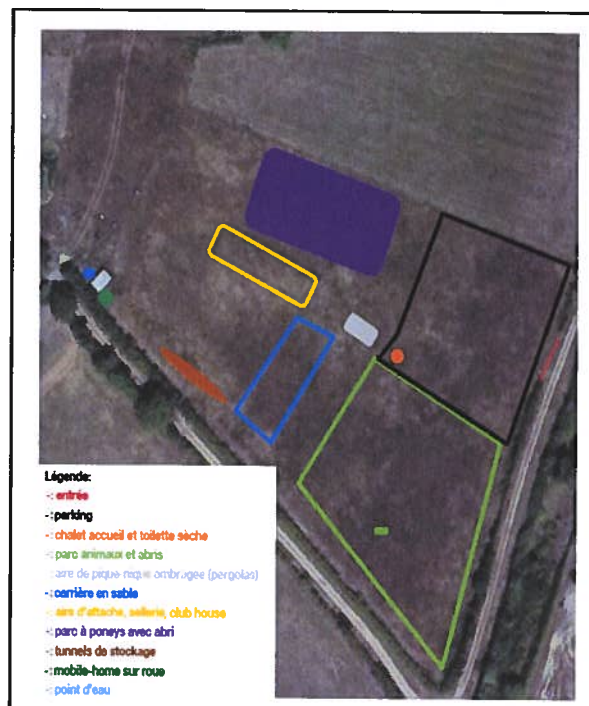
Il s'agit d'un concept basé sur plusieurs fondamentaux :

- L'ouverture en visite libre et gratuite de la ferme (accès aux parcs d'animaux, affiches pédagogiques...).
- Balade à poney pour les enfants avec leurs parents en autonomie.
- Pension de chevaux au pré.
- Vente d'animaux (poules, chèvres, moutons etc ...)

### **Descriptif des installations :**

- Pour la partie mini ferme :
  - o Parking en gravier de 1000m<sup>2</sup>
  - o 1 Abri pour le parc des chèvres de 5 X 3m
  - o 2 tunnels de 6 X 4 m (sans fondations)
  - o 1 chalet pour l'accueil et la vente de 12m à 15m<sup>2</sup>
  - o 2 pergolas de 5 X 3m en bois avec canisse pour mettre les tables de pique-nique
  - o 1 Toilette sèche aux normes PMR.
- Pour la partie chevaux :
  - o 1 Carrière en sable de 40 X 20m
  - o 5 Abris dans les parcs de 5 X 3m
  - o 1 Chalet pour la sellerie de 12m à 15m<sup>2</sup>
  - o 1 Chalet club house pour les cavaliers de 12 à 15m<sup>2</sup>
  - o 3 Abris pour la préparation des poneys et chevaux de 5 X 3m
  - o 2 Abris pour le stockage de l'alimentation animale de 5 X 3m
- Pour la surveillance des animaux :
  - o Mobil home sur roue (bardage en bois) de 8 X 4m, raccordement VRD prévu.

Plans :



Des activités qui dynamiseront le village.

**Eric RACCURT** informe l'assemblée que sur le site de Saint Jean de Niois des bus scolaires étaient accueillis.

**Philippe REMOND** soulève la problématique d'accès pour le site par le chemin qui ne peut pas accueillir des bus, d'autant plus que ces derniers ne peuvent pas stationner rue Saint-Antoine.

**Jean-Gérard MAURICE** explique que dans le cadre des travaux sur le site du château de Chânes la voie sera entièrement refaite avec un rond-point.

Le propriétaire permet la création, par la mairie, d'une aire de retournement à la fin de la rue Saint Antoine pour que le camion poubelle puisse accéder.

**Duy Giang LA** sollicite des informations quant à la mise en place de l'étude scolaire qui devrait voir le jour dès la rentrée.

Aujourd'hui, la municipalité rencontre des problèmes pour l'accueil des enfants en périscolaire ; en effet, sur un parc d'environ 400 enfants l'entité des AIN'TREPIDES ne dispose que de 60 places d'accueil ; de plus, outre le nombre de places limité, vient se greffer la difficulté de recruter du personnel diplômé au regard du faible temps de travail proposé.

Une solution verra probablement le jour à la rentrée : il s'agit d'une étude surveillée s'adressant aux enfants scolarisés à l'école élémentaire (du CP au CM2). Elle doit permettre aux élèves de faire les devoirs confiés par leur enseignant et d'apprendre les leçons dans le calme, sous la surveillance d'un enseignant ou d'un adulte formé à l'accompagnement scolaire.

L'effectif de l'étude surveillée est au maximum de 25 élèves. Ce service municipal est facultatif et payant. Ce service permettra d'augmenter l'accueil périscolaire à 85 places.

Les élèves de l'étude seront accueillis de **16h05 à 17h15**.

La prise en charge des enfants sera assurée par un personnel communal entre la sortie de la classe et la prise en charge par l'enseignant dans l'enceinte de l'école.

L'étude surveillée se déroulera dans les locaux de l'école dès la fin de la journée scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- 1) **De 16h05 à 16h30** avec un temps de récréation et un temps consacré au goûter qui devra être fourni par les parents.
- 2) **De 16h30 à 17h15** étude surveillée en salle.
- 3) A l'issue de l'étude, les enfants devront être récupérés par les parents ou une personne munie d'une autorisation parentale. Le départ seul ne sera possible que pour les enfants de 9 ans et plus, soit ceux des classes de CM1 et CM2, et ce, uniquement avec une autorisation préalable écrite et signée des parents ou responsables légaux.  
Les enfants pourront intégrer l'accueil périscolaire après l'étude, sur inscription préalable, dans la limite des places disponibles.

En cas d'absence de l'enseignant un personnel communal accompagné d'un élu prendra en charge la surveillance des enfants.

La municipalité est consciente de la problématique rencontrée pour l'accueil du périscolaire et lancera, dès la rentrée, une étude pour connaître les besoins liés à l'enfance sur notre territoire. Une étude qui permettra d'envisager les équipements à mettre en place pour l'avenir. Cette dernière sera menée par un cabinet spécialisé.

**EST INFORMÉ** que le prochain conseil municipal est fixé au 30 août 2021 à 19 heures.

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur CALAIS présent dans le public s'il souhaite faire une intervention.

Ce dernier souhaite qu'une information soit faite, au sein de l'affichage de la mairie, sur la possibilité qu'ont les citoyens de s'adresser à la gendarmerie pour la surveillance de leur domicile durant les congés.

Sylvie MARQUES stipule que cette information sera également mise sur le site Facebook de la commune et sur les panneaux lumineux.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h25